

	Tous droits ouverts	Ambition Emploi	Avenir Pro
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir le décrochage scolaire des jeunes en parcours scolaire Amplifier la baisse du nombre de sortants précoces du système scolaire ; Permettre l'accès à la diplomation et à la qualification professionnelle pour chacun. 	<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser l'accès à l'emploi ou à une poursuite d'études des élèves en fin de cycle de formation au lycée professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser l'accès à l'emploi; Transmettre aux élèves des techniques de recherche d'emploi.
Public	<ul style="list-style-type: none"> Elèves de lycée professionnel en risque ou voie de décrochage scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Elèves volontaires sans solution d'emploi ou de formation ayant obtenu ou non leur diplôme à la fin du cursus du lycée professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Elèves de lycée professionnel en dernière année et n'envisageant pas de poursuite d'étude
Date de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> A la rentrée 2024 mais avec une mise en œuvre progressive dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'au 30 septembre 2023 pour les inscriptions des élèves; Le parcours s'achève au plus tard le 31 décembre de la même année. 	<ul style="list-style-type: none"> Premier trimestre 2024
Durée du parcours	<ul style="list-style-type: none"> Le Parcours de formation initiale-Tous Droits Ouverts ne peut excéder 4 mois au titre d'une même année scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Le parcours Ambition emploi débute à partir de la rentrée scolaire, sa durée est adaptée aux objectifs définis pour chaque élève et ne peut excéder 4 mois. S'il comprend des périodes de formation en milieu professionnel, leur durée totale ne peut être supérieure aux deux tiers de la durée du parcours. 	<p>Le parcours est constitué d'un cycle de 3 ateliers</p> <ul style="list-style-type: none"> Atelier 1 - Faire le point sur mes compétences Atelier 2 - Organiser efficacement ma recherche d'emploi Atelier 3 - Convaincre en entretien d'embauche
Droits de l'élève	<ul style="list-style-type: none"> Conservation du statut scolaire ainsi que des droits et aides relatifs; Aides et droits spécifiques de la structure d'accueil; Possibilité de contractualiser un accompagnement en ML avec la signature d'un PACEA tout en restant inscrit au lycée de rattachement du jeune. 		<ul style="list-style-type: none"> Conservation du statut scolaire ainsi que des droits et aides relatifs
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> L'établissement scolaire dont le chef d'établissement et un professeur volontaire le cas échéant; L'IA DASEN; La Mission Locale s'appuyant sur la PSAD. 	<ul style="list-style-type: none"> L'établissement scolaire dont le chef d'établissement et un professeur volontaire le cas échéant; La Mission Locale avec un.e référent.e dédié; Le psychologue de l'Education Nationale ou le coordonnateur de la MLDS peuvent être sollicités pour toutes les phases d'entretien. 	<ul style="list-style-type: none"> L'établissement scolaire La Mission Locale